

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT  
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 28 février 2005

\*\*\*\*\*

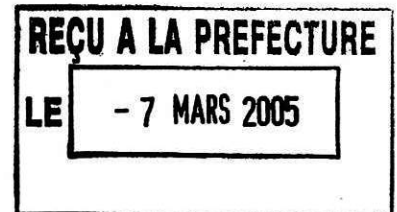
N° 2005-2

|   |                 |   |
|---|-----------------|---|
| <b>Nombre de délégués en exercice :</b> | 18              | L'an deux mil cinq, le 28 février à dix heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| <b>Présents :</b>                       | 11              |   |
| <b>Date de la convocation :</b>         | 18 février 2005 |   |

**Présents :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, SAUTEDE et STEIN.

**Absents excusés :** MM. COLLIN, DAGEN, GUIRBAL, NONORGUES, QUÉREILHAC, ROGER et ROSET.

**Assistaient à la séance :** MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte),  
Mlle LAYMAJOUX (Conseil Général).



**OBJET :** Affectation du Résultat du Compte Administratif 2004.

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2004 présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2003 s'élevant à 594 214.19 €, avant prise en compte des restes à réaliser de la section en dépenses et recettes,
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes s'élève à 176 976.38 €.

Le Président propose :

- d'affecter la somme de 176 976.38 € au financement des opérations d'investissement,
- d'affecter le solde, soit 417 237.81 € en excédents de fonctionnement reportés.

---

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex

☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président et décide :
  - d'affecter la somme de 176 976.38 € au financement des opérations d'investissement ;
  - d'affecter le solde soit 417 237.81 € en excédents de fonctionnement reportés.

**REÇU A LA PREFECTURE**  
**LE - 7 MARS 2005**

*Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE .....7...MARS...2005  
ET DE SA PUBLICATION LE .....7...MARS...2005  
Montauban, le - 8 MARS 2005

